

Le hameau situé à quelques kilomètres au sud de Pézenas possède une église Saint-Martin gothique du 15^e s., avec son cimetière. Ce fief seigneurial, vassal de Pézenas, est mentionné en 1100, propriété des Guilhelmus de Coliatis, lignée éteinte en 1386 qui laisse la place aux Cases et Brignac, jusqu'en 1450, puis aux Lauzière et Thézan-Poujol. Le château actuel remonte au 17^e s. mais a été très remanié au 19^e s. La communauté de Conas est rattaché à la commune Pézenas depuis le 15^e s.

La proximité du fleuve Hérault dans cette riche plaine alluviale favorise l'implantation de moulins à grains dès le moyen-âge. Il en existe toute une chaîne dont quelques uns sont protégés. Les origines de celui de Conas pourraient remonter au 12^e siècle. Les premières mentions datent de la fin 13^e et du début du 14^e (accord entre le commandeur des Hospitaliers de Marseillan et Montblanc, puis de Grézan, et les consuls de Pézenas et bail par noble Aymeric de Clermont, seigneur de Ceyras, et Raymond Vassadel, coseigneurs de Conas à noble Imbert de Conas), puis, en 1317, hommages au roi par Rostaing de Clermont et Guillaume de Tournon pour les fiefs et biens de Conas, y compris les moulins). A la fin du 14^e une vente de la seigneurie mentionne les moulins. En 1430 : "deux moulins avec leurs entrée du côté de Conas situés au milieu de la rivière Hérault", relèvent du commandeur de Grézan et sont en indivision avec Angle (ou Anglois) de Lauzière. On retrouve cette indivision avec les Lauzière de Conas au début du 16^e s. Vers 1554-1556, un conflit oppose Raymond de Thézan au chapitre de Lodève au sujet des moulins mis sous séquestre. En 1586, prix fait et donné par Thomas d'Avanson, seigneur de Conas à Pierre Metge pour faire la paissière (barrage destiné dériver l'eau de la rivière vers les meules). Au 17^e s., le moulin est affermé mais toujours propriété des d'Avanson et des Thézan. Il est vendu comme bien national en 1791. Un contrôle durant la période révolutionnaire décrit "deux tours" avec "deux meules à chacune". A la fin du 19^e s. la liste des moulins à farine du département donne le nom de l'exploitant, Pendariès Jean, avec cinq paires de meules. En 1918, la liste indique Durand Frédéric pour un petit moulin. Il est alors le seul en fonction sur le fleuve Hérault.

(d'après les recherches effectuées par Pierre David et "arts et traditions rurales" aux ADH Hérault, archives de Pézenas et fonds Thézan, publiées in Mentor de Cooman : Les moulins de l'Hérault. Etudes et communications éditions, 2004).

Etablies sur la rive droite face à Castelnau-de-Guers, les deux tours massives de meunerie de plan oblong augmenté d'un éperon aval, sont bâties en calcaire coquillier dur. la construction résulte de plusieurs campagnes. Les bases sont médiévales (14^e ou 15^e s. ? les moulins plus anciens sont plus modestes et leur éperons sont plus effilés cf. Roquemengarde) : sur 4 à 5m. de haut les parements sont en moyen appareil régulier ; l'entrée à l'ouest était protégée par quatre mâchicoulis à arcs portés par des corbeaux à ressauts que l'on retrouve tout autour du bâtiment). Des reprises et adjonctions s'échelonnent vraisemblablement du 16^e au 17^e s. La date de 1728 inscrite tardivement sur l'assommoir accompagne un graffiti qui pourrait correspondre à des travaux de réaménagements. Au début du 19^e s. il est utilisé pour l'irrigation avec turbine et pompe. Il subsiste d'importants éléments des mécanismes anciens et contemporains. La façade sud a été en partie surajoutée et surélevée (terrasse récente). Le logement accessible par une passerelle, occupe les deux étages supérieurs, 5m au-dessus du niveau de l'eau.

propriété : privée ; demande : propriétaire ; proposition : inscription façades et toitures et partie inférieure avec dispositifs hydrauliques en totalité.



DOMINIQUE LARPIN

Architecte en Chef des Monuments Historiques
Architecte D. E. S. A. Urbaniste D. I. U. P.
11, avenue Chancel 34000 Montpellier
Tél : 04 67 41 06 74 - Fax : 04 67 41 44 66

AVIS SUR DOSSIERS DE RECENSEMENT

Hérault

PEZENAS

MOULIN DU CONAS

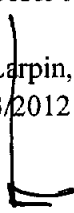
Ouvrage d'architecture remarquable dans un site tout aussi remarquable.

La connaissance issue des archives est abondante et le relevé de l'architecte, F. Thoulouze, très précis. Manque une critique d'authenticité à confronter à l'histoire pour disposer de l'essentiel de la conception architecturale et hydraulique, des techniques de meunerie, de son rôle dans l'économie locale et la société au cours des siècles. Rien ne doit être entrepris sans cela.

Et la protection s'impose.

Une réflexion sur les protections intervenues pour des ouvrages similaires pourrait conduire à proposer le classement de l'un ou l'autre de ces moulins-châteaux ou forteresses.

D. Larpin,
26/3/2012



Montpellier, le 2 avril 2012

Avis sur dossier de protection

34-PEZENAS Moulin de Conas

Direction régionale
des affaires culturelles
Languedoc-Roussillon

Pôle architecture et patrimoines
Conservation régionale des
monuments historiques

Le moulin de Conas est un monument qui a remarquablement maintenu son aspect et sa substance à travers les siècles.

Bien que sa datation soit encore imprécise, le moulin de Conas est essentiellement un monument de la fin du Moyen-Âge légèrement modifié par la suite.

Il témoigne, avec les autres exemples remarquables qui égrainent le cours de l'Hérault, de l'activité économique liée au fleuve dès le Moyen-Âge, et en constitue certainement un des éléments les plus pittoresques.

A ce titre, il mérite bien une inscription globale au titre des monuments historiques.

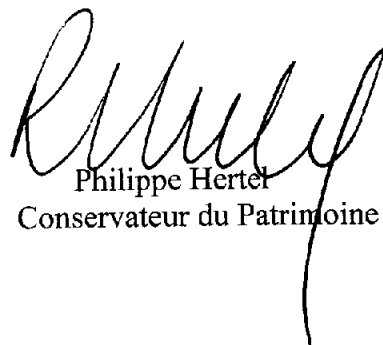
Affaire suivie par :
Philippe HERTEL
Poste :
32 82
philippe.hertel@culture.gouv.fr
Secrétariat :
32.81

Réf. : 692-2012/PH/MR

5, rue de la Salle l'Evêque
CS 49 020
34967 Montpellier Cedex 2

téléphone :
04 67 02 32 00

télécopie :
04 67 02 32 05


Philippe Hertel
Conservateur du Patrimoine



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction Régionale des Affaires Culturelles
Pôle Architecture et Patrimoines
Conservation Régionale des Monuments Historiques
5 rue de la Salle l'Evêque – CS 49020
34967 MONTPELLIER CEDEX 2

Commission Régionale du Patrimoine et des Sites

Séance du 5 avril 2012

PROCES-VERBAL

La Commission régionale du patrimoine et des sites de la région Languedoc-Roussillon s'est réunie, au Château de Flaugergues à Montpellier (Hérault), sous la présidence de Monsieur Didier DESCHAMPS, Directeur régional des affaires culturelles, représentant le Préfet de la région Languedoc-Roussillon.



20 membres présents :

- *membres de droit*
 - le directeur régional des affaires culturelles, M. Didier DESCHAMPS, représentant le Préfet de la Région,
 - Mme Sandrine DEMOULIN, directrice régionale des affaires culturelles adjointe, représentant le DRAC,
 - le directeur régional de la DREAL, représenté par M. Philippe SILVESTRE,
 - le conservateur régional des monuments historiques, Mme Delphine CHRISTOPHE,
 - le chef du service patrimoine chargé des opérations d'inventaire au Conseil régional, représenté par M. Lionel RODRIGUEZ,
 - le conservateur du patrimoine, Laurent HUGUES,
 - M. Gabriel JONQUERES D'ORIOLO, architecte des bâtiments de France, chef du Service territorial de l'architecture et du patrimoine de l'Hérault,
 - M. Laurent BARRENECHEA, architecte des bâtiments de France, chef du Service territorial de l'architecture et du patrimoine des Pyrénées-Orientales,
- *membres titulaires d'un mandat électif*
 - M. Patrick BEZIAT, adjoint au maire de Capetang (34),
 - M. Henri PRADALIER, adjoint au maire de Saint-Michel-de-Lanès (11)
- *personnalités qualifiées*
 - M. Jean-Louis VAYSETTES, ingénieur de recherche
 - M. Jacques MICHAUD, président de la commission archéologique de Narbonne
 - M. Antoine BRUGUEROLLE, architecte du patrimoine
 - M. Laurent DUFOIX, architecte du patrimoine
 - Mme Camille DOLLFUS-AMMOUR, architecte paysagiste DPLG

• *membres représentants d'associations*

- M. Alain GENSAC, architecte, représentant la SPPEF
- Mme Marie-Christine de ROQUETTE-BUISSON, représentant l'Association « Vieilles Maisons Françaises » avec M.Jean-Paul LEGROS, délégué régional VMF
- M. Jacques de DAVID BEAUREGARD, représentant l'Association « Demeure Historique », suppléant de Mme Françoise CHAMSKA-MANAJORS
- Mme Alix AUDURIER CROS représentant l'Association Praedium Rusticum
- M. Bernard HYACINTHE, représentant la Fondation du patrimoine suppléant de M. BRES,

membres excusés :

- M. Henri MARCHESI, conservateur régional de l'archéologie,
- M. Thierry ALGRIN, architecte en chef des monuments historiques, chargé du Gard, et son suppléant M. Olivier WEETS, architecte en chef des monuments historiques,
- M. Robert LECOUC, député, et son suppléant M. Frédéric LOPEZ, conseiller régional, délégué au patrimoine,
- M. Francis COURTES, conseiller général et son suppléant M. Robert AIGOIN,
- M. Philippe SAUREL, conseiller général, adjoint au maire de Montpellier, et son suppléant, M. Christian BOUILLE,
- M. Patrick MALAVIEILLE, vice-président du conseil général du Gard, maire de La Grand-Combe, et son suppléant, M. Edouard CHAULET, conseiller général,
- Mme Josiane COLLERAIS, vice-présidente du conseil régional du Languedoc Roussillon et sa suppléante Mme Rose-Marie VIDAL, adjointe au maire de Mauguio,
- M. Michel MOLY, vice président du conseil général des P.O.,
- Mme Géraldine MALLET, professeur en histoire de l'art médiéval UPV Montpellier III
- M. Philippe JOUVIN, urbaniste OPQU.

assistaient en outre :

- Mme Sandrine BONNAMICH, représentant le SGAR
- M.Philippe HERTEL, conservateur du patrimoine
- Mmes Josette CLIER et Michèle FRANCOIS, M. Yvon COMTE, chargés d'études documentaires, chargés de la protection des immeubles au titre des monuments historiques à la CRMH,
- Mme Michèle ROSNER, secrétaire des documentalistes à la CRMH

autres invités selon les dossiers :

- 34- CAZEDARNES : M. Claude BERNADOUC, adjoint au maire
- 66- ELNE : M. GARCIA, maire d'Elne et Mmes Annie PEZIN et Sylvaine CANDILLE, directrice du pôle culture
- 48- MENDE : Mme Marie PAOLI, conseillère municipale chargée du patrimoine à la mairie de Mende, Mme Aurélie JALOUNEIX, service patrimoine à la mairie et M.Bernard DEBROAS, architecte des bâtiments de France, STAP HERAULT
- 34- PIGNAN : M.Frédéric GERBIER, directeur général des services de la ville, Mme Sylvie CINÇON, adjointe déléguée à l'environnement, membre de la commission patrimoine de Pignan
- 30- NIMES : M.Roland ESTUPINA, directeur technique, représentant le maître d'œuvre, M.CAZALET, architecte, M.FARGIER chargé de conception et M.Stefen RUL, valorisation Actif.
- 34- PEZENAS : M. François THOULOUCZE, architecte représentant la société "Pierres d'histoire", propriétaire du moulin de Conas.



Le quorum étant atteint à 9 h 45 h, la séance est ouverte.

M. DESCHAMPS fait procéder à l'approbation du PV de la précédente séance du 24 novembre 2011. Il présente Mme Sandrine Bonnamich qui succède, comme responsable du service de la communication au SGAR, chargée des dossiers Culture, à Mme Sandrine Demoulin, nommée directeur régional des affaires culturelles adjoint.

Mme CHRISTOPHE annonce que le point sur les AVAP est reporté à la prochaine séance. Elle informe la commission que le tribunal administratif a donné raison à l'Etat dans le procès qui l'opposait au propriétaire au sujet de la protection de l'hôtel Colomb de Daunan à Nîmes, protégé en 2010 et objet d'un permis de démolir. Elle signale que cette séance de la CRPS est la dernière dans cette formation avant son renouvellement qui devrait intervenir à la rentrée.

M. GENSAC souhaite porter à la connaissance de la commission l'affaire des closoirs de Lagrasse : la DRAC a été alertée par Alain Girard, de la vente publique de closoirs démontés, provenant d'un plafond peint d'une maison non protégée au titre des monuments historiques. Le reste du plafond est perdu (sablage) mais la DRAC a pu préempter au profit de la commune pour qu'ils soient réinstallés dans l'ancien presbytère. Etant donné la forte probabilité de nouvelles découvertes semblables, il a été décidé de mettre en place un secteur sauvegardé qui permettrait de contrôler le bâti ancien de la ville.



**66 – PERPIGNAN : chapelle de Château Roussillon,
ancienne église Ste Marie**

présentation : Michèle FRANCOIS

proposition : inscription en totalité parcelles 107 (chapelle) et 108 (porche)

propriétaire : bail emphytéotique à la mairie.

avis :

- **L'architecte des bâtiments de France**, Laurent Barrenechea, souligne l'importance symbolique et historique de ce lieu, la plus ancienne église sur la commune de Perpignan, avec une nef doublée dès le 12^e s. et un très bel appareil. Une protection juridique de l'édifice, que tous les perpignanais croient déjà protégée, est nécessaire.

- **L'architecte en chef des monuments historiques**, O.WEETS : « cette chapelle est un bel exemple d'édifice religieux roussillonnais du 11^e et 12^e siècle. L'intérêt est d'autant plus grand qu'il réutilise de très belles assises antiques. Certaines réserves peuvent cependant être émises : 1-les décors intérieurs présentent un intérêt limité, en revanche les volumes intérieurs ont conservé leur authenticité et sont bien proportionnés, 2- les volumes extérieurs souffrent bien évidemment des adjonctions sud et d'un traitement des espaces extérieurs d'une grande banalité. Malgré ces réserves, l'édifice mérite amplement une inscription en totalité, voir le classement proposé en 1982.

34- PEZENAS : Moulin de Conas

présentation : Yvon COMTE

proposition : inscription façades et toitures et partie inférieure avec dispositifs hydrauliques en totalité

en présence de : M.THOULOUZE, architecte représentant la société "Pierres d'histoire", propriétaire.

avis :

- **L'architecte des bâtiments de France**, Gabriel Jonquères d'Oriola, pense que ce moulin est caractéristique de la richesse patrimoniale de la région de Pézenas : c'est avant tout un site remarquable dont l'architecture est complexe. Il émet un avis très favorable à son inscription, en totalité.

- **L'architecte en chef des monuments historiques**, considère cette architecture et ce site comme remarquables, soutenus par des archives et des relevés d'architecte auxquels il manque cependant une critique d'authenticité à confronter avec l'histoire pour une analyse architecturale, hydraulique et de meunerie. Pour lui, la protection s'impose. Une réflexion sur la protection des autres ouvrages similaires pourrait conduire à proposer le classement de l'un ou l'autre de ces moulins-châteaux.

- **Le conservateur du patrimoine**, est favorable à une inscription globale de ce monument pittoresque qui a remarquablement maintenu son aspect et sa substance à travers les siècles, témoin de l'activité économique liée au fleuve dès le Moyen-Age.

M. THOULOUZE, présente "Pierres d'Histoire", propriétaire du moulin, et son entreprise de mécénat, conçue en 2008 dans l'esprit d'une fondation destinée à restaurer le petit patrimoine de qualité patrimoniale (60 à 200m² maximum), choisissant des édifices délaissés (phare, tour, pigeonnier, fort, ...) pour assurer leur survie en les réutilisant durablement (un logement en location à la semaine) dans un vrai respect du patrimoine. Il s'agit d'une idée inspirée de l'anglaise Landmark Trust existant depuis 20 ans, avec, à son actif, 200 édifices (85 % de remplissage).

C. DOLFFUS-AMOUR demande quel est le grand bâtiment à côté : il s'agit d'une cave viticole privée, indépendante du projet mais qui a fonctionné jadis avec le domaine alimenté par le pompage installé au moulin.

vote :

favorable à l'inscription, en totalité, à l'unanimité.

Un projet d'arrêté dans ce sens sera soumis à la signature de M. le Préfet de région.

